

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Katherine Lecourt

<https://www.cadre21.org/membres/872bf480159c1f433e04502a>

Date d'obtention : 2023-12-01 16:11:14

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

La trousse sexto sert à s'assurer que chaque acteurs (milieu scolaire, service de police, DPCP) jouent son rôle dans les limites de ses fonctions. De plus, elle sert à dresser rapidement un portrait de la situation afin d'intervenir efficacement. Il est également important de suivre les étapes des démarches afin de bien soutenir et sécuriser les jeunes impliqués dans la situation.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

La formation va me permettre de me sentir plus en confiance lors de se genre d'intervention au près des jeunes. Elle me permettra également d'avoir un bon portrait de la situation et de bien orienter les interventions.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

De m'assurer de ne pas regarder les photos (même si c'était déjà hors de question pour moi!). Utiliser la trousse sexto dans des situations de sexto. De rencontrer tout les élèves impliqués et de les rencontrer seuls, de bien identifier l'élève sur la gille d'évaluation et de signer le document (jeune et intervenant). De plus, utiliser la grille d'évaluation de l'incident afin de poser les bonnes questions, de prendre en considération les quatre éléments essentiels afin de déterminer la gravité de la situation et de guider mon intervention et de suivre les démarches suite à l'analyse de l'évènement.